

LA BIODIVERSITÉ EST AU CŒUR DE VOS MISSIONS, VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES...

la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature en partenariat avec le Centre de valorisation des ressources humaines de Nancy et l'Université de Lorraine, vous propose

Biodiversité et Aménagement Diplôme Universitaire de niveau Licence 3 (2024/2025)



La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et le Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) de Nancy (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires) vous proposent depuis 2014 en coopération avec l'Université de Lorraine une formation diplômante de niveau Licence 3 : le Diplôme Universitaire "Biodiversité et aménagement".

Cette formation est habilitée par l'Université de Lorraine (Metz) qui délivre les diplômes. Le programme des enseignements validé par la DGALN est centré sur les problématiques et les enjeux de protection et de restauration de la biodiversité dans les territoires urbains et ruraux.

Conçu à l'attention des agents du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ce diplôme universitaire (DU) est également ouvert :

- aux agents en DDI,
- aux agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés (lorsque ces structures participent localement à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de restauration de la biodiversité).



Facilitateur de vos transitions
#CMVRH



Quels sont les principaux objectifs du DU ?

- acquérir une culture technique et scientifique dans les domaines de l'écologie et de la biodiversité,
- comprendre les enjeux et problématiques de la préservation de la biodiversité,
- savoir les exprimer et avoir un dialogue aisé avec les partenaires,
- savoir mobiliser les bonnes données et les bons acteurs,
- savoir analyser le rapport entre les enjeux de protection de la biodiversité et les enjeux d'aménagement sur un territoire,
- savoir évaluer le degré de prise en compte de la biodiversité dans les projets,
- savoir argumenter pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les démarches de planification territoriale.

Comment se déroule la formation ?

La nouvelle session du DU Biodiversité et aménagement 2024-2025 se déroulera d'**octobre 2024 à juin 2025**.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au **28 juin 2024**.

Le DU comporte cinq modules se déroulant du lundi au vendredi (avec un format de 4 jours par semaine), pour un volume de 150 heures, comprenant 120 heures en présentiel et 30 heures à distance (FOAD), et un module de 2 jours consacrés à la soutenance des mémoires en juillet 2025.

L'équipe enseignante comprend principalement des professeurs et des maîtres de conférences de l'Université de Lorraine.

Les autres intervenants sont issus de la recherche, de l'administration et du monde professionnel.

LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2024-2025

Introduction sur les enjeux de la biodiversité	Méthodologie d'étude de la biodiversité	Analyse et exploitation des données	Interprétation et utilisation des résultats	Discussion et synthèse des résultats	Synthèse de la formation
Présentation de la formation Enjeux scientifiques et sociétaux Principaux concepts	Principales notions sur l'organisation du vivant et les différentes composantes de la biodiversité	Principales notions sur l'organisation du vivant et les différentes composantes de la biodiversité	Réglementation et acteurs	Paysage : de l'écologie au paysage tel que perçu par les populations	Mémoires
Prospective de la biodiversité Prise en compte de la biodiversité au sein des politiques sectorielles	Méthodes d'étude de la biodiversité	Outils d'analyse des données : indices, statistiques	Protection de la biodiversité et des écosystèmes	Compensation écologique (ERC) et monétarisation de la biodiversité	
Niveaux d'organisation et problèmes d'échelle	Protocoles d'échantillonnage : matériel, temps, coûts	ADD des données collectées dans l'UE précédente	Génie écologique, gestion conservatoire et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Études de cas	Présentations orales
Sortie terrain : présentation des enjeux et des acteurs	Mise en œuvre d'échantillonnage	Interprétation et valorisation des résultats	Visites de terrain d'actions de gestion et restauration, en présence des opérateurs	Présentation de cas et discussion avec les acteurs impliqués	
Dynamique et fonctionnement des écosystèmes	Exploitation des données terrain	Études de cas			
Evaluation des services écosystémiques	Échanges avec les étudiants de M2	Intégration des données à différentes échelles			
Écosystèmes remarquables et espèces emblématiques régionales		Compléments de connaissances de bases sur l'organisation et l'évaluation de la biodiversité Pressions anthropiques			Bilan de la formation

Qui peut s'inscrire ?

- Les chargés de mission, chargés d'études, référents territoriaux dans les domaines de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau, de l'aménagement ou de l'urbanisme,
- Les agents du MTECT (administration centrale, DREAL) et des établissements publics rattachés (Voies navigables de France, CEREMA, Office Français de la Biodiversité, Agences de l'Eau, Conservatoire du Littoral...) ainsi que les agents des DDI,
- Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés.

Quels sont les prérequis ?

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 , ou équivalent, ou avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans les domaines de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau, de l'aménagement ou de l'urbanisme.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait directement en ligne sur OUPS :

http://oups-cmrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=32194

La date limite de réception des candidatures est fixée au **28 juin 2024**.

La commission d'admission se réunira début juillet 2024.

Comment recevoir son dossier d'inscription et avoir des informations ?

Les dossiers d'inscription sont disponibles auprès du CVRH pour les agents du MTECT, les établissements publics rattachés ainsi que les agents des DDI.

Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés doivent demander un dossier d'inscription en écrivant à l'adresse suivante :

formation.ifc.cvrh-nancy.cmrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr (en indiquant : à l'attention de Sandrine GERARDIN).

Quels sont les frais et droits d'inscription ?

Les agents du MTECT, des établissements publics qui lui sont rattachés, ainsi que les agents des DDI sont inscrits directement auprès de l'Université via le CVRH de Nancy. La DGALN prend en charge leurs frais d'inscription.

La DGALN et la DRH prendront en charge les dépenses engagées pour les frais d'hébergement et de restauration pour 3 des 5 semaines, sur la base d'une nuitée et de deux repas quotidiens pour les agents inscrits par le biais du CVRH de Nancy.

Cette inscription ne pourra être prise en compte qu'après la validation des dossiers par la commission d'admission en juillet 2024. Les candidats retenus recevront toutes les informations utiles pour procéder à leur inscription auprès de l'Université de Lorraine.